

Le Maire

Chevreuse, le 12 juin 2025

Nos références :
CAR/GL-92018

A l'attention :
des membres du
Conseil Municipal

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

Pièces Jointes :
notes explicatives
de synthèse
prescrites par
l'article L2121-12 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales

Copie :
Communication

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira,

le 18 juin 2025 à 19h00 heures,

dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présentation par Pierre Simmonet, bénévole à l'APF France handicap, sur les
sensibilisations scolaires à 18h30

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation du procès-verbal du 08 avril 2025

Finances-fiscalité

- 2025-16 : Adoption du compte de gestion 2024 du budget de la ville ;
- 2025-17 : Adoption du compte administratif 2024 du budget de la ville ;
- 2025-18 : Affectation définitive des résultats de l'exercice de l'exercice 2024 du budget de la ville ;
- 2025-19 : Fonds de concours de la CCHVC relatif aux inondations ;
- 2025-20 : Opération du patio du gymnase Fernand Léger : modalités de financement et approbation budgétaire ;

Environnement

- 2025-21 : Addendum à la délibération 2025-10 afin d'ajouter aux batardeaux, tous travaux prescrits par le bureau d'études mandaté par le SIAHVV au titre du diagnostic « vulnérabilité » ;
- 2025-22 : Attribution nominative de la subvention au titre de la délibération 2025-10 ;

Ressources Humaines

- 2025-23 : Reconduction du chèque-cadeau pour le personnel territorial dans le cadre de la fête des pères et des mères ;
- 2025-24 : Participation de l'employeur à la mutuelle santé désignée par le CIG ;
- 2025-25 : Rémunération des vacances liées au recensement de la population en février 2026 ;



Associations

2025-26 : Subvention annuelle de fonctionnement pour les associations Football Club de la Vallée 78 et Bien-être de la Vallée ;

Périscolaire

2025-27 : Adoption de trois conventions d'objectifs et de financement avec la CAF.



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC

